

VII. Frais de transport en ambulance - Aide médicale urgente - Tarifs au 1^{er} janvier 2017 - SPF Santé Publique

Veuillez trouver ci-après les tarifs pour les frais de transport en ambulance organisé dans le cadre de l'aide médicale urgente comme communiqué par le SPF Santé Publique (A.R. 07.04.1995) :

montant forfaitaire jusqu'à 10 km	63,36 EUR
à partir du 11 ^{ème} km jusqu'à 20 ^{ème} km	6,33 EUR
à partir du 21 ^{ème} km	4,84 EUR
montant par paire d'électrodes (defibrilateur)	60,14 EUR



Circulaire O.A. n° 2016/382 - 3910/1558 du 22 décembre 2016.